

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

AVIS DE CONVOCATION

A Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1
Ferdinand Charest : 558, rue Saint-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2
Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1
Francine Pilote: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9
France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1
Jean Bourque : 60, Ruisseau-des-Frênes, La Malbaie, G5A 2C8

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée, Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le lundi 16 mai 2011, à 18 heures 15 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 757-02;
- 2- Avis de motion d'un règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 760-02;
- 3- Avis de motion d'un règlement amendant le règlement de lotissement numéro 758-02;
- 4- Avis de motion d'un règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 761 02;
- 5- Avis de motion d'un règlement amendant le règlement concernant le plan d'urbanisme numéro 756-02;
- 6- Annulation de la résolution numéro – 195-05-11;
- 7- Période de questions;
- 8- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 12^e jour du mois de mai deux mil onze.

Me Caroline Tremblay, Greffière
Responsable des communications

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 16 mai 2011

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 18 heures 15, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 16^e jour du mois de mai deux mil onze, à laquelle séance sont présents:

Mme France Bouchard, Conseillère
Mme Francine Pilote, Conseillère
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Jean Bourque, Conseiller

Et est absent M. Gilles Savard, Conseiller.

Séance à laquelle assistait aussi : Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications et Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe.

Est absent : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources humaines.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 212-05-11

PROPOSÉ par le Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

1 – AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 757-02
RÉSOLUTION 213-05-11

La Conseillère France Bouchard donne, par la présente, avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 757-02 décrétant les nouvelles dispositions suivantes :

- identifier les rues privées sur le territoire et autoriser la construction en bordure des rues publiques seulement, sauf en zone de villégiature;
- définir «projet intégré» et en préciser le cadre normatif minimal (densité,

implantations, hauteur, nombre de bâtiments, taille des bâtiments, aménagements, accès et stationnement).

**2 – AVIS DE MOTION D’UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À
LA GESTION DES RÈGLEMENTS D’URBANISME
NUMÉRO 760-02
RÉSOLUTION 214-05-11**

La Conseillère Francine Pilotte donne, par la présente, avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d’urbanisme numéro 760-02 décrétant la nouvelle disposition suivante :

- obliger comme condition à l’obtention d’un permis de construction d’une nouvelle résidence d’être en bordure d’une rue publique, sauf dans les zones de villégiature;

**3 – AVIS DE MOTION D’UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 758-02
RÉSOLUTION 215-05-11**

Le Conseiller Pierre-Paul Savard donne, par la présente, avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 758-02 décrétant la nouvelle disposition suivante :

- autoriser que les rues sans issue ne soient pas limitées quant à leur longueur maximale;

**4 – AVIS DE MOTION D’UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE
(P.I.I.A) NUMÉRO 761-02
RÉSOLUTION 216-05-11**

Le Conseiller Ferdinand Charest donne, par la présente, avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 761-02 décrétant les nouvelles dispositions suivantes :

- établir les objectifs, les critères et les conditions permettant la construction d’une rue privée dans une aire de villégiature;
- établir les objectifs, les critères et les conditions permettant la construction d’une rue privée et de toute construction à l’intérieur d’un projet intégré;
- établir les objectifs, les critères et les conditions permettant la construction d’une rue sans issue de plus de 250 mètres de long.

**5 – AVIS DE MOTION D’UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LE PLAN D’URBANISME NUMÉRO 756-02
RÉSOLUTION 217-05-11**

Le Conseiller Jean Bourque donne, par la présente, avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant règlement concernant le plan d'urbanisme numéro 756-02 décrétant de nouvelles orientations en matière de construction de rue, de leur caractère public ou privé et de possibilité de construire en bordure de celles-ci. Le plan d'urbanisme sera par ailleurs modifié pour prévoir les endroits où s'applique un PIIA ou un PAE.

6 – ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 195-05-11
RÉSOLUTION 218-05-11

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution # 195-05-11 lors de la séance ordinaire du 9 mai 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler ladite résolution, laquelle pourra être représentée au conseil lors d'une prochaine séance après obtention de certaines précisions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la résolution 195-05-11 soit et est, par la présente, annulée.m

7 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue.

Aucune question n'a été posée.

8 – LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 219-05-11

PROPOSÉ par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 18h42 .

Lise Lapointe, Mairesse

Me Caroline Tremblay, Greffière
Responsable des communications